

MIGRATION



La controverse

**97 millions de migrants Sud-Nord, 40 millions Nord-Sud...
Les migrations constituent aujourd'hui un sujet de préoccupation
et de débat constants entre États, organisations internationales
et les défenseurs de droits de l'Homme.**

Quels droits pour quels migrants ?

SÉMINAIRE

97 millions de migrants Sud-Nord, 40 millions de migrations Nord-Sud, le phénomène, comme le précisent les participants au séminaire sur la « Gouvernance des migrations et droits de l'Homme » est devenu une des préoccupations majeures des États, des organisations internationales et de droits de l'Homme.

M.E.F.

240 millions de migrants internationaux en 2012 (et 740 millions de migrants internes), 97 millions de migrants Sud-Nord, 74 millions Sud-Sud, 37 millions Nord-Nord, et 40 millions. C'est en somme ce qui se passe aujourd'hui en terme de mobilité des personnes à travers les frontières, en zones de paix comme en zones de conflits. Ces chiffres sont la preuve de la mondialisation des flux, traditionnellement confinés dans un sens plus que dans l'autre, avec récemment la naissance d'un flux Ouest-Est très convoité. Ces mêmes chiffres rappellent également la complexité du phénomène de la migration, ses conséquences sur le développement et la nécessité de voir l'ensemble de la communauté internationale intervenir pour le cerner ou, au moins, limiter son « fâcheux impacts » sur les premiers concernés que sont les migrants : « Le Maroc possède des traditions authentiques en matière d'accueil de migrants, mais affronte également des défis liés à ce phénomène », a avoué le délégué interministériel aux droits de l'Homme, Mahjoub El Hiba, à l'ouverture d'un séminaire régional sur la « Gouvernance des migrations et droits de l'Homme », organisé conjointement par la

Ce séminaire intervient alors que les mobilités humaines se développent et que les violations des droits des migrants perdurent.



Le séminaire s'est tenu vendredi à Rabat avec la participation d'experts du Comité des Travailleurs Migrants, de représentants des Organisations intergouvernementales, de diplomates, de parlementaires, d'institutionnels et de représentants de la société civile.

Délégation interministérielle aux droits de l'Homme, le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) et le Bureau du Maroc de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), vendredi à Rabat.

Pour les organisateurs, le phénomène de la migration est un « sujet de préoccupation et de débat constants, voire de controverse, interpellant à la fois

pouvoirs publics, sociétés civiles, chercheurs et mécanismes internationaux des droits de l'Homme ». Ces derniers restent incontournables comme approche puisqu'elle est la « seule susceptible de garantir les droits fondamentaux des migrants, quelle que soit leur situation administrative, et nécessaire pour fonder des politiques migratoires de longue haleine, assurant les droits, un vivre ensemble démocratique et un échange fécond entre cultures et civilisations », argumentent les organisateurs. « La mondialisation de la migration a engendré un grand changement dans la culture de la mobilité humaine pour des raisons notamment politiques et

économiques, mais également dans le but de rechercher une meilleure qualité de vie », a commenté El Yazami, président du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) et du Conseil consultatif des Marocains à l'étranger.

Pour sa part, la représentante de l'Organisation internationale pour les migrations, Anke Strauss, a mis l'accent sur l'importance de la convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, en tant qu'instrument permettant de défendre les droits des migrants, déplorant l'existence d'une crise institutionnelle et d'une vision déficiente sur ce phénomène, illustrée notamment par le nombre encore faible de ratifications par les États de cette convention (46 États).

Le nouveau défi des États

Ce séminaire régional de Rabat intervient dans le cadre de la commémoration du 10e anniversaire de l'entrée en vigueur de la convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants

et des membres de leur famille (juillet 2003), mais aussi dans un contexte où les mobilités humaines se développent et les violations des droits des migrants perdurent. L'évènement a permis également d'aborder les modalités de coopération inter-régionales et internationales et présente une opportunité de promouvoir l'interactivité avec les mécanismes onusiens de monitoring des droits des migrants en vue d'asseoir les bases d'une pratique de soumission régulière des rapports et de suivi des recommandations.

Cet échange, entre experts et acteurs internationaux et nationaux sur les contenus de politiques migratoires qui concilient protection des droits de l'Homme et impératifs de développement, intervient aussi alors que la communauté internationale ébauche deux pistes de travail à affiner à moyen terme : d'une part l'inscription des droits de l'Homme dans toute politique migratoire, aux niveaux national, régional et international, et d'autre part l'intégration des migrants dans les objectifs des OMD post-2015, en tant que groupe victime d'inégalité. ♦